

Communiqué de presse

Piétonnier : la Ville dresse un premier bilan « sécurité »

Bruxelles, le 23 juillet 2015 - Trois semaines après le lancement du nouvel espace piéton dans le centre, les autorités de la Ville de Bruxelles et la zone de Police de Bruxelles CAPITALE Ixelles dressent un premier bilan des mesures prises pour y garantir la sécurité de l'ensemble des usagers. Durant la semaine, un minimum de 36 policiers y est mobilisé, le jour ou la nuit ; tandis que ces patrouilles sont renforcées le week-end.

« Convivialité et sécurité vont indiscutablement de pair pour offrir à l'ensemble des citoyens une ville où il fait bon vivre. Conscients de ces enjeux, la présence policière a été renforcée sur le nouvel espace piéton pour y jouer son rôle de proximité, qui est essentiel dans cette nouvelle conception de la ville » explique le Bourgmestre de la Ville de Bruxelles, Yvan Mayeur.

Au total, 24 policiers patrouillent tous les jours de 6h30 à 22h, engagés en deux équipes de douze hommes réparties comme suit :

- 2 inspecteurs en patrouille pédestre ;
- 2 inspecteurs en segway ;
- 4 agents de la direction trafic ;
- 4 agents et 2 inspecteurs en patrouilles « bikers ».

Le samedi, jusqu'à 22h, six inspecteurs viennent renforcer ces équipes.

La nuit, à partir de 22h, douze policiers patrouillent en permanence dans la zone, sans compter le poste fixe permanent situé sur la Grand-Place. Cette présence est également renforcée du jeudi soir au dimanche matin comme suit :

- 14 policiers dès le jeudi soir ;
- 18 policiers les nuits des vendredi et samedi.

Sans oublier l'intervention, du jeudi soir au dimanche matin, de la patrouille Hypnos spécialisée dans la lutte contre les nuisances liées au tapage, qui a élargi son champ d'intervention au nouvel espace piéton.

Outre cette présence policière visible, des brigades en civil interviennent sur des thématiques spécifiques afin d'œuvrer plus efficacement : c'est le cas des brigades judiciaires qui ciblent les flagrants délits ou de celles des trekkers spécialisées dans la lutte contre les vols à la tire.

Depuis le 29 juin 2015 et l'extension effective de la zone piétonne, la police de Bruxelles CAPITALE Ixelles dénombre :

- 130 PV de roulage dans la zone pour diverses infractions ;
- 181 PV judiciaires actés suite à l'appel d'une patrouille 101, d'un flagrant délit ou d'un dépôt de plainte au commissariat ;
- 14 arrestations administratives pour ivresse ou trouble à l'ordre public ;
- 19 arrestations judiciaires.

Finalement, pour la période du 04/07/2015 au 15/07/2015, ce sont quelques 40 taxes qui ont été actées pour faits de salissures.